

2018


Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE





RAPPORT D'ACTIVITES 2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

1 rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Directeur de la publication : Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Rédaction : La direction et ses services

Crédits Photos : Adobe Stock, Unsplash, Communauté de communes du Pays de la Serre

Création graphique : Service communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Dépôt légal : À parution

Numéro ISSN : RA N°7

Impression par : J2M Imprimerie

Tirages : 150 exemplaires

SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2018

01.

PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS

P. 6

02.

PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P. 12
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P. 15
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	P. 18
COMMUNICATION	P. 25

03.

PAYS DE LA SERRE,
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P. 27
DÉCHETS MÉNAGERS	P. 28

04.

PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

SERVICES ET EFFECTIFS	P. 31
FINANCES	P. 33



01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

**PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 61 CONSEILLERS**

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
61 CONSEILLERS



UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Richard	BEUSAERT
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Gérard	BOUREZ
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno	SEVERIN
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre	COURTIN
BOSMONT-SUR-SERRE	Amélie	LEBEAU
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul	VUILLIOT
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Jean-Michel	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Pierre-Jean	VERZELEN
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHARTILLE	François	NUYTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Jean-Jacques	DETREZ
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Jacques	SEVRAIN
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre	FRANQUET

MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Alain	PIERCOURT
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Régis	DESTREZ
REMIES	Bernard	COLLET
SAINT-PIERREMONT	Marcel	LOMBARD
SONS-ET-RONCHÈRES	René	LEFEVRE
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Georges	CARPENTIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice Patrick	LETURQUE WATTEAU*
ASSIS-SUR-SERRE	Guy Frédéric	MARTIGNY GRENIER*
AUTREMENCOURT	Dominique Pierre	POTART BLAVET*
BARENTON-BUGNY	Gérard Éric	BOUREZ BEVIÈRE
BARENTON-CEL	David Jean-Pierre	PETIT PROISY*
BARENTON-SUR-SERRE	Bruno Laurent	SEVERIN HURIER*
BOIS-LÈS-PARGNY	Jean-Pierre Claudin	COURTIN DELOURME*
BOSMONT-SUR-SERRE	Franck Thierry	LEROY BELTRAMI*
CHALANDRY	Jean Frédéric	DELVILLE SABREJA*
CHÂTILLON-LÈS-SONS	Jean-Paul Jacky	VUILLIOT DELARIVE*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric Laurence	BOCHET RYTTER
CILLY	Jean-Michel Gérard	HENNINOT DELAME*
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
	Dominique	LEBLOND
	Gilbert	RICHARD
	Benoît	ROGER
CRÉCY-SUR-SERRE	Grégory	COIGNOUX
	Pierre-Jean	VERZELEN
	Christelle	VIN
	Nathalie	SINET
CUIRIEUX	David	BAUCHET
	Alain	PICON
	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard Christophe	BORNIER GUILLE*
ERLON	Louise Éric	DUPONT CHARTIER*
FROIDMONT-COHARTILLE	François Karine	NUYTTEN BLAIN*
GRANDLUP-ET-FAY	Christian Denis	VUILLIOT MOUNY*
LA NEUVILLE-BOSMONT	Philippe Bruno	LEGROS LEBEAU*
MARCY-SOUS-MARLE	Christian Éric	BLAIN MORIN*
MARLE	Jacques	SEVRAIN
	Jean	FICNER
	Myriame	FREMONT
	Vincent	MODRIC
	Marianne	PIERRET
	Jean-Pierre	SORLIN
	Eliane	LOISON
Karine	LAMORY	
MESBRECOURT-RICHECOURT	Hubert Vanessa	COMPÈRE DOOGHE*



MONCEAU-LE-WAAST	Nicole Gilles	BUIRETTE HAUET*
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre Christiane	FRANQUET POTART*
MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis René	LEGOUX DUCHENE*
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel Jackie	WATTIER LAMBERT*
MORTIERS	Alain Mickaël	PIERCOURT ABRAHAM*
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry Delphine	LECOMTE DUCHATEAU*
NOUVION-LE-COMTE	Anne Marc	GENESTE ALLIAUME*
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc Frédéric	TALON DELANCHY*
PIERREPONT	Cédric Alain	MEREAU LAVANCIER*
POUILLY-SUR-SERRE	Régis Yannick	DESTREZ BOILLEAU
REMIES	Bernard Myriam	COLLET DUFLOT*
SAINT-PIERREMONT	Marcel Joël	LOMBARD LORFEUVRE*
SONS-ET-RONCHÈRES	René Philippe	LEFEVRE VAESSEN*
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel Martial	LETURQUE DELORME
THIERNU	Jean-Claude Isabelle	GUERIN PALFROY*
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine Hugues	LAUREAU BECRET*
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal Didier	DRUET PICARD*
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier Philippe	JONNEAUX VIEVILLE*
VOYENNE	Georges Jean-Louis	CARPENTIER AUBERT*

maire | membre du bureau | * = suppléant

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Pierre-Jean VERZELEN : Président de la Communauté de communes, 1er Vice-Président au Conseil Départemental

Dominique POTART : Vice-Président délégué aux finances, communication, SCoT et urbanisme

Anne GENESTE : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, restauration scolaire, aux loisirs et enfance / jeunesse

Jacques SEVRAIN : Vice-Président délégué à l'économie

Georges CARPENTIER : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Carole RIBEIRO : Vice-Présidente déléguée à l'environnement

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Gérard BOUREZ : Vice-Président délégué aux affaires culturelles

Les Vice-Présidents ainsi que le Président ci-dessus sont présents de l'ensemble des commissions du Pays de la Serre.

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Gérard BOUREZ

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), David PETIT (Barenton-Cel), Mélanie JOLY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Alain MORGE (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Brigitte BRAGANTINI (Montigny-sur-Crécy), Patrick DOUBLE (Montigny-sur-Crécy), Bernard NOZEK (Nouvion-et-Catillon), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Isabelle LEON (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre).

ÉCONOMIE

Président : Jacques SEVRAIN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Jean-Louis AUBERT (Voyenne), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Jérôme MARQUET (Barenton-Cel), Boris SEIGNEUR (Pargny-lès-Bois), Samuel LANCELIN (Remies), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), XIONG Christian (Cilly).

ENFANCE ET PORTAGE DE REPAS

Présidente : Anne GENESTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Jean-Christophe LECLERCQ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Sabrina AUDINET (Bois-lès-Pargny), Emmanuelle PLANCKE (Bosmont-sur-Serre), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Florence LOMBARD (Cilly), Franck



FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Karine BLAIN (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Marianne PIERRET (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean FICNER (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Caroline DECQUE (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Mélanie VILLENA (Pargny-lès-Bois), Aurore GOULLART (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Bernadette GERARD (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Huguette BERNARD (Verneuil-sur-Serre), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Anne CLEMENT (Chéry-lès-Pouilly), Emilie LEDUC (Nouvion-le-Comte), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Bruno TRIOLET (Autremencourt), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Francis HELBECQUE (Barenton-Cel), Claude ABRAKIEWICZ (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Nicolas PAQUET (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Thomas NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richecourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Stéphane LANEZ (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Joël LHOTTE (Pargny-lès-Bois), Sébastien RICHETEZ (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Pauline CHOAIN (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Samuel LANCELIN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Francis CARLIER (Toulis-et-Attencourt), Martial SEGUI (Toulis-et-Attencourt), François BORDEREAUX (Verneuil-sur-Serre), Julien DESPAS (Verneuil-sur-Serre), Thierry VION (Verneuil-sur-Serre), Jean-Louis AUBERT (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre),

LES COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Eric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Patrick LE REZIO (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Viviane PONSIN (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Karine LAMORY (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Pierre MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Virginie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu).

SALLES NTIC

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Georges CARPENTIER

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), Jean-Pierre PROISY (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Pascal LIENARD (Dercy), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Eliane LOISON (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jackie LAMBERT (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christophe LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Gilles GENTIL (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

URBANISME ET SCOT

Président : Dominique POTART

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), François BRAZIER (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Laurence RYTTER (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Dominique LEBLOND (Couvron-et-Aumencourt), Gilbert RICHARD (Couvron-et-Aumencourt), Franck FELZINGER (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Denis SUIN (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Myriame FREMONT (Marle), Eliane LOISON (Marle), Vincent MODRIC (Marle), Jean-Pierre SORLIN (Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Francis LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Alberto DE LIMA (Montigny-sur-Crécy), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catil-

lon), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Christine HANRIOT (Pargny-lès-Bois), Antoine YVERNEAU (Pierrepont), Maxime DECROUY (Pouilly-sur-serre), Bernard COLLET (Remies), Yves LEBRUN (Remies), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Éric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY (Assis-sur Serre), Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Laurent GROUSSEZ (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Bruno SEVERIN (Barenton-sur-Serre), Jean-Pierre COURTIN (Bois-lès-Pargny), Franck LEROY (Bosmont-sur-Serre), Philippe OBJOIS (Chalandry), Jacky DELARIVE (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Jean-Michel HENNINOT (Cilly), Yannick GRANDIN (Cuirieux), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian VUILLOT (Grandlup-et-Fay), Philippe LEGROS (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Hubert COMPERE (Mesbrecourt-Richécourt), Christiane POTART (Montigny-le-Franc), Philippe LEGOUX (Montigny-sous-Marle), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BLANQUART (Mortiers), Thierry LECOMTE (Nouvion-et-Catillon), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte).

APPELS D'OFFRES

Président : Pierre-Jean VERZELEN

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART, Anne GENESTE, Jacques SEVRAIN, Georges CARPENTIER, Bernard COLLET, Carole RIBEIRO, Daniel LETURQUE, Laurence RYTTER, Christian VUILLOT, Guy MARTIGNY (titulaires et suppléants).

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Président : Dominique POTART

Vice-Président : Bruno SEVERIN

Par décision du Conseil Communautaire, sont membres de la CLECT, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire (cf. page 8).



02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

PAYS DE LA SERRE, DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Entrée du Pôle d'Activités du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économique. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activités du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activités du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- Artisanat
- Industrie & Agro-Ressources
- Bureaux d'études
- Activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010, le Pôle d'Activités du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'INRA, le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sorange, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB).

Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts-de-France a décidé l'implantation du Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) qui

travaille sur la valorisation complète de la plante et cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités industrielles, innovantes et compétitives.

Les 30 000 m² parcelles vendues en 2017 ont permis l'implantation de trois nouvelles entreprises : Le cabinet Loïc Arnould Comptabilité, la société StandBoxes et pour le pôle IAR du Griffon, la société D2i qui a terminé ses travaux et débuté son activité de confection de fruits semi-confits.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2018 s'élève à 200.000€ contre 300.000€ en 2017.

ZOOM SUR L'ENTREPRISE S.A JEAN DECOCK

L'usine de teillage de lin « Jean DECOCK » est en cours d'installation sur le pôle d'activités du Griffon, sur une parcelle de 8 hectares. L'entreprise familiale qui existe depuis 1957, est spécialisée dans la transformation du lin, récolté dans l'Aisne. En effet, la culture du lin est en plein développement, c'est pourquoi l'entreprise souhaite installer son usine avec 2 lignes de production, avec des projets d'agrandissements pour une troisième ligne afin de traiter près de 5 000 hectares de lin.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Vue aérienne de la zone d'activités de La Prayette

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE

HISTOIRE ET IMPLANTATION

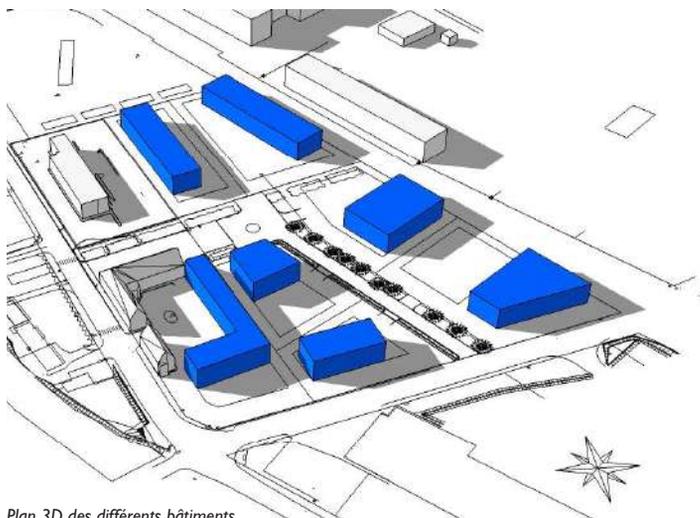
Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activités offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2. ➤

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la Zone de la Prayette accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT et Lariplast. La zone d'activités est également le pôle qui accueille des services du Pays de la Serre :

- Le service ADS (Application du Droits des Sols), ouvert depuis Juillet 2015 permettant, en outre, d'obtenir des permis de construire.
- Deux plateformes d'insertion dédiées à la découverte des métiers du bâtiment et à la découverte des métiers de l'entretien et du nettoyage professionnel.

Suite à la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a déposé un permis d'aménager sur l'ancien site industriel de la sucrerie de Marle, démantelé et réaménagé en partie afin de construire un nouveau chemin d'accès depuis l'allée d'Haudreville.

La nouvelle voie d'accès sera accompagnée d'arbres tiges, d'une noue de recueil des eaux pluviales, de mobilier urbain et d'un éclairage public.



Plan 3D des différents bâtiments constructibles de La Prayette

L'objectif est de viabiliser de nouvelles parcelles afin de générer une disponibilité foncière en adéquation avec la volonté de développement économique portée par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet consiste à viabiliser jusqu'à 7 parcelles dans l'enceinte de l'ancienne sucrerie pour une surface commercialisable d'environ 23 337 m².

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS (application du droit des sols).



Le bâtiment de La Prayette après les travaux de huisseries et de peinture...



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)



Maison de santé pluridisciplinaire de Marle

LE CONCEPT DE LA MSP ? BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial adossée aux deux Maisons de santé situées à Marle et Crécy-sur-Serre.

La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre de Marle, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

Marle accueille actuellement deux médecins généralistes, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, deux cabinets d'infirmier(e)s, un podologue, deux chirurgiens-dentistes, une orthophoniste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

La Maison de santé de Crécy-sur-Serre a été inaugurée le 1er Juillet 2017 et accueille un médecin généraliste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, trois infirmières libérales, une diététicienne et une psychologue. La maison de santé a une surface utile de 737,60m² dédiée aux professionnels et patients.

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre...) ont été prévus.

En 2018, face aux marques d'intérêt de nouveaux praticiens, la

Communauté de communes a lancé une procédure de recrutement d'un cabinet d'architectes pour l'aménagement de la zone blanche de 72,8 m² et l'installation de la climatisation à la Maison de santé de Marle.

De plus, pour assurer de bonnes conditions de travail et d'accueil des patients, la climatisation a été installée en 2018 dans les locaux de Crécy-sur-Serre.

Au-delà de ce regroupement physique en un lieu unique, le concept des MSP a l'ambition d'améliorer les soins du diagnostic à la convalescence tout en contribuant à limiter la désertification médicale.

Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloisonnement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un pôle de santé » (GPSPS).

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Coûts global des travaux des 2 MSP	4 460 025,77 €
Financement des partenaires (Fonds européens, Etat, Région Haut-de-France, Conseil Départemental)	1 396 106,70 €
Autofinancement	1 778 919,07 €
Emprunts	1 285 000,00 €

L'autofinancement du Pays de la Serre s'élève à 3 063 919,07€ ce qui représente environ 70% du budget total contre un peu plus de 30% du financement par les partenaires.



Maison de santé pluridisciplinaire de Crécy-sur-Serre

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le service ADS et ses missions

URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le Service Application du Droit des Sols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanismes, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales).



Depuis le 1er Juillet 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé le service Application du Droit des Sols. Le service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanismes d'informations et opérationnels) pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou carte communale.

Le service a pour vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes et aux particuliers de la Communauté de communes.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du code de l'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme.

Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

L'année 2018 est marquée par deux projets importants sur le territoire du Pays de la Serre :

- Le permis d'aménager de MSV Palmer pour l'ouverture de l'autodrome sur l'ancienne base militaire Laon/Couvron
- L'implantation d'une micro-crèche à Crécy-sur-Serre, à côté des locaux de la Communauté de communes.



Plan 3D de l'implantation de la micro-crèche à Crécy-sur-Serre

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Le service ADS a totalisé depuis sa création 645 demandes dont pour l'année 2018 :

- 18 demandes de permis de construire
- 61 déclarations préalables
- 1 permis d'aménager
- 102 certificats d'urbanisme



Vue aérienne de l'implantation du site Laon/Couvron pour le projet Palmer

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Dossier SCoT du Pays de la Serre

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

DÉFINITION DU SCOT

Le schéma de cohérence territoriale est instauré par la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi SRU). Il est un outil de mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire en matière d'habitat, d'infrastructures, de déplacements, d'implantations commerciales et de protection de l'environnement. Son but principal est de définir l'évolution d'un territoire donné, dans une perspective de développement durable. Il s'agit donc d'un projet d'aménagement et de développement qui doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales locales. ➤

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document intercommunal qui porte une stratégie de développement à long terme. Il définit et organise spatialement des objectifs et projets d'aménagement qui sont repris par les documents sectoriels et les documents d'urbanisme. Le SCoT ne fixe pas la destination générale des sols, mais demande aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de prendre en compte ses orientations. Les PLU continuent de définir eux-mêmes leur zonage et les règles d'urbanisme applicables dans un esprit de cohérence et de compatibilité.

Le SCoT concrétise un projet de territoire élaboré et adopté en commun, qui fixe les objectifs des politiques publiques à 10 ans.

Consciente de l'enjeu, la Communauté de communes du Pays de la Serre a décidé de se lancer dans l'élaboration du SCoT intercommunal. Pour ce faire, elle a créé une commission dédiée et s'est attachée la collaboration d'un bureau d'études pour la réalisation des études.

En 2017, les travaux de la commission SCoT ont conduit à la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Présentation aux personnes publiques associées, réunions publiques, affiches et notices de présentation

ont permis de faire partager le DOO au plus grand nombre.

En 2018, suite à l'avis validé par les publics associés, une enquête publique, organisée de Janvier à Février, a permis aux habitants de prendre connaissance du projet et de faire des remarques.

Cette enquête a été validée par le commissaire enquêteur. Enfin, suite à cette enquête et grâce au travail de la commission SCoT, le conseil communautaire du 14 Juillet 2018 a approuvé ledit document.

Projet réalisé avec le soutien financier du Conseil Régional des Hauts-de-France, de l'État et de l'ADEME.

Une évaluation environnementale en continu



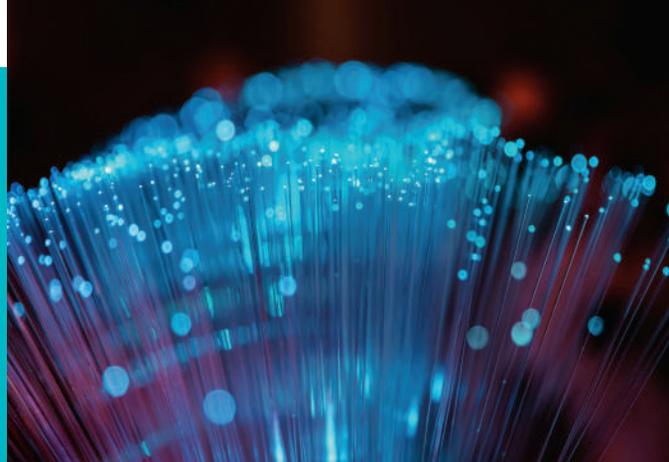
ZOOM SUR LE PLUI

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme, qui, à l'échelle de la Communauté de communes du Pays de la Serre, établira un projet global d'urbanisme et d'aménagement. À la différence du SCoT, le PLUi a pour objectifs de déterminer précisément la destination, l'affectation des sols et la réglementation des occupations et utilisations des sols.

L'élaboration du PLUi constitue pour la Communauté de communes du Pays de la Serre une opportunité de mener une réflexion sur le développement de son territoire à moyen terme afin d'assurer un urbanisme maîtrisé tout en intégrant les enjeux du développement durable. La prescription du PLUi a été actée par délibération du Conseil communautaire du 03 décembre 2018, pour une période de 4 à 5 ans.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

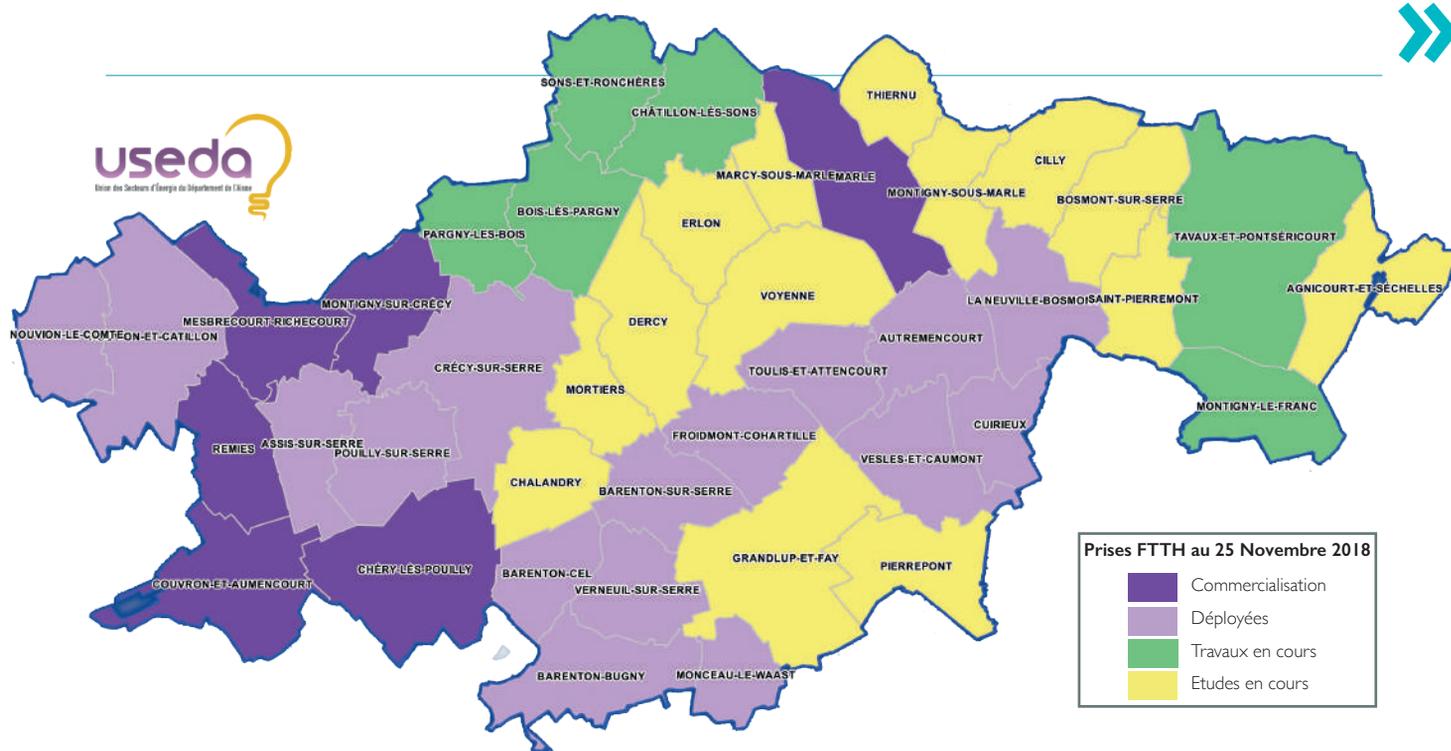


La fibre optique sur le territoire d'ici 2020

LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF

Convaincue de la nécessité de garantir l'accès au numérique à l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes s'engage à relier les 42 communes du Pays de la Serre à la fibre optique d'ici 2020.



Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit (THD) vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2030, c'est-à-dire proposer un accès à un internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise l'Etat, les opérateurs privés et les collectivités territoriales comme le Pays de la Serre.

Les avantages de la fibre ?

- Un débit stable et de qualité
- Un usage en simultané optimal
- Des transferts instantanés
- Une connexion ininterrompue
- Une qualité d'image en très haute définition

En décembre 2018, ce sont 6 communes déjà raccordées et donc commercialisables auprès des fournisseurs d'accès disponibles,

16 communes où la fibre est déployée et en cours de commercialisation, 6 communes en cours de travaux et les 13 autres communes du territoire sont en cours d'études pour le raccordement à la fibre optique des foyers du Pays de la Serre.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

En 2020, l'ensemble des communes du territoire du Pays de la Serre seront reliées à la fibre optique.

3,4 millions d'€, c'est la part d'investissement de la Communauté de communes pour le raccordement de ses communes.

11,5 millions d'€, c'est le coût total des travaux pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sur le Pays de la Serre.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire.

Depuis 2004, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif soutenu financièrement par la Communauté de communes. Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et de Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental.

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Couvron-et-Aumencourt, Chéry-les-Pouilly en demi-journée et Crécy-sur-Serre pour le matin. 75 enfants ont participé à ces ateliers en 2018, ce qui représente 52 familles du territoire.

Les Petites Vacances se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre :

- Février : 125 enfants ont été accueillis, soit 81 familles
- Avril : 133 enfants accueillis, soit 91 familles
- Octobre : 121 enfants ont participé, soit 82 familles

Les **Accueils de Loisirs** pendant les **vacances d'été** se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre est de 242 enfants, résultat stable par rapport à 2017. La fréquentation de Marle est de 114 enfants soit 77 familles différentes.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **Séjours Avec Hébergements** en été et en hiver.

Le **séjour hiver** au ski s'est déroulé à Megève en Haute-Savoie pour un programme de ski alpin avec 18 enfants inscrits.

Sur les deux **séjours été** proposés, 12 enfants se sont inscrits pour découvrir les Vosges ou les grands parcs d'attractions !



Découverte de l'époque médiévale lors du mini-camp de Juillet 2018

Sur l'ensemble des actions 2018, les enfants de 40 communes ont été concernés.

Le Pays de la Serre propose des **Actions de Formations Diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Aussi la Communauté de communes a-t-elle décidé de participer à la formation de base de 13 jeunes et à la formation de perfectionnement de 8 jeunes.

Le **Relais Assistantes Maternelles** (RAM) propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Animations et activités manuelles misent en place sur les sites de Marle, Crécy-sur-Serre et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois. Le spectacle de Noël « Le Voyage de Reineette » a émerveillé 27 enfants qui étaient accompagnés de 21 adultes !

Sur le territoire, nous comptons 178 assistantes maternelles pour 601 places agréées...

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Activité RAM avec les enfants, assistante maternelle et parents

L'info RAM, guide pratique regroupant des informations juridiques et pratiques ainsi que le planning des ateliers du RAM, est rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 180 exemplaires.

Le RAM a pour objectifs :

- être un lieu d'information pour les parents avec 113 rendez-vous et 305 au téléphone
- être un lieu de ressources pour les assistantes maternelles avec 31 entretiens physiques et 224 par téléphone
- être un lieu d'échanges entre professionnels
- être un lieu d'observation pour les élus et responsable du service jeunesse.
- être un acteur majeur lors des 34 animations proposées aux 244 enfants, ainsi qu'aux parents et aux assistantes maternelles.



Depuis octobre 2016, grâce à la “**Ludothèque Itinérante**”, les enfants de 0 à 6 ans et parents peuvent découvrir des jeux pour tous les âges et tous les goûts, et passer des moments agréables et conviviaux.

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le jeu au sein des familles et de créer une dynamique en milieu rural autour du jeu. Le jeu sur place est gratuit seul un abonnement pour le prêt est obligatoire. Les animations dans les écoles maternelles se sont déroulées sur 7 communes du territoire.

En 2018, la ludothèque comptabilise 12 nouvelles adhésions et 17 renouvellements soit 468, contre 303 en 2017, emprunts de jeux sur l'année.



Le nombre d'animations au sein des écoles maternelles (de la Petite à la Grande Section) pour l'année 2018 est de 2 à Chéry-lès-Pouilly, 2 à Couvron-et-Aumencourt, 4 à Crécy-sur-Serre, 2 à Pierrepont, 2 à Tavaux-et-Pontséricourt, 1 à Marcy-sous-Marle et 1 à Barenton-Cel. La ludothèque a assuré 51 heures d'animations qui ont touché 399 élèves sur 2018.

La Communauté de communes a mis en place sur son territoire une ludothèque itinérante à destination des enfants de moins de 6 ans accompagnés de son assistante maternelle et/ou parents, grâce au véhicule financé en 2017.



La ludothèque permet de **favoriser la pratique du jeu** pour faire reconnaître son importance, tant son rôle social, éducatif et culturel. Elle s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place (hors école), de **Janvier à Juillet** dans 7 communes du territoire (Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-Sur-Serre, Marle, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt) et de **Septembre à Décembre** dans 5 communes du territoire ((Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt). L'entrée est libre et gratuite pour les jeux sur place.
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de motricité dans des salles mises à disposition par votre commune.
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres. Adhésion pour la location de jeux, jouets, livres pour une durée d'un mois : 10 € par an ou 5 € pour 6 mois (l'adhésion est de date à date).

Lors des 72 (contre 64 en 2017) séances d'animations tout public en 2018, la ludothèque a accueilli 98 enfants et 55 adultes.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La livraison des repas aux personnes âgées

LE PORTAGE DE REPAS & LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPEL

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré les services de proximité à la population et notamment le portage de repas au domicile des personnes âgées depuis le 1^{er} septembre 1993.



Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 2 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre ...

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées 6 jours sur 7. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'usager et le livreur. Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

Fonctionnement :

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée, un plat principal et son accompagnement, un fromage ou un laitage et un dessert. Le pain est également inclus.

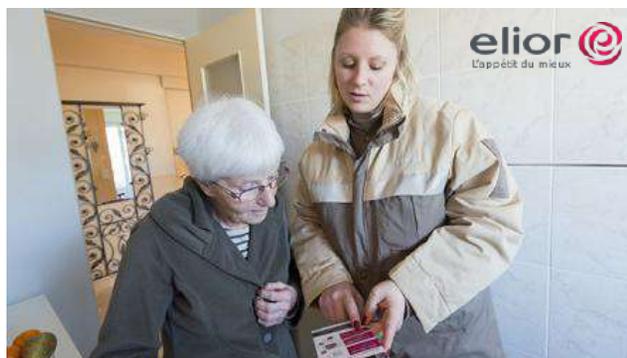
Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique). Les menus respectent une rotation régulière afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.

La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimaux. La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur. Le tout est livré dans un sac individuel pour chaque utilisateur.

Le prix de vente du service :

Le plateau repas comprend 6 éléments composant le repas avec une portion de pain incluse. La livraison est comprise et l'ensemble est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de dépendance (GIR) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).



Crédit Photo : www.elior.fr

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas livrés par jour : 50
Nombre de personnes concernées : 104
Nombre de repas livrés : 18 022 / an
Nombre de communes concernées par le service : 25
Nombre de nouveaux clients : 35

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Au menu, cette semaine... Partie à conserver

Recommandations : Les menus de restauration scolaire doivent respecter, avec responsabilité de votre centre, au plus tard le lundi précédant la semaine de consommation (par exemple, le lundi 18, au plus tard le repas de la semaine du 2 au 5 mai). Aucun repas ne pourra être décommandé, et a priori pas de végétarisme.

Du 17 au 21 décembre 2018

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Céleri vinaigrette	Salade de riz au thon rayonnais	Béchamel vinaigrette	REPAS DE NOËL Pâté en croûte Richelieu et ses garnitures	Potage-pain aux pois
Sauté de bœuf sauce facile	Pouletti de veau chasseur	Saucisses de volaille	Œufs à la coque sauce béchamel	Croquette sauce tomate
Tort aux parfums du soleil	Petit pain carottes	Lentilles au jus	Châsseron sauté de 7 ans (stade)	Crêpes et riz
Céleri	Buchette ni chèvre	Yaourt nature sucré	Entrée au steak de bœuf	Canard
Compote pomme banane	Fruits de saison	Arômes au sirop	Sauces au choucroute et Pomme frite au choucroute	Fruit

Nombre de repas commandés :

Produit local, Substitution repas sans pain, Marais, Produits Français, Repas à la carte, Produits bio

Pays de la Serre Communauté C.C.

Exemple de menu élaboré pour les cantines scolaires

RAPPEL

En optant pour la compétence « portage de repas et restauration scolaire », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents.

La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Chaque jour de classe, ce sont environ 520 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par ELIOR selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes ou féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. Le personnel encadrant et surveillant les enfants est communal ou issu de regroupement scolaire.



Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,79€ et pouvant descendre jusqu'à 1,90€ en fonction du quotient familial. Pour les enfants hors territoire, le ticket est vendu 3,04€.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assure le fonctionnement de 8 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Nouvion-et-Catillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- Pierrepont (SIGE des Marais)
- Tavaux-et-Ponséricourt (SI du Val de Serre)



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas distribués : 68 585 sur l'année scolaire 2018

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Mise en valeur du patrimoine du territoire

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur deux plateformes d'insertion : Atelier Découverte des Métiers du Bâtiment et Découverte des Métiers de l'Entretien et Nettoyage Professionnel. Ces dispositifs ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi. ➤

La Communauté de communes embauche en contrat à durée déterminée d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail (20H hebdomadaire en général), des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant. Il va pouvoir accéder à la mobilité et à la qualification, deux atouts essentiels pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques. Les travaux entrepris sur le territoire contribuent à l'amélioration du cadre de vie au sein du Pays de la Serre, support de ces chantiers.

Le **chantier découverte des métiers du bâtiment** restaure principalement le petit patrimoine bâti. Chaque restauration est pensée en amont avec les élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique et le conseil départemental.

Le **chantier découverte des métiers de l'entretien et nettoyage professionnel** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et parfois sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs. Les salariés du chantier assurent aussi des missions de service et de préparation de cérémonies officielles (vœux, inauguration...).

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

Le chantier découverte des métiers du bâtiment est intervenu sur différents chantiers :

- Mise en valeur d'églises sur plusieurs communes (Barenton-sur-Serre, Bois-Jès-Pargny et La Neuville-Bosmont)

- Mémorial de Tavaux-et-Pontséricourt.



- Travaux de rénovation intérieurs et extérieurs des bâtiments communaux à Barenton-Bugny, Autremencourt et Montigny-sous-Marle.

La Communauté de communes bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.

Le chantier d'insertion Entretien et Nettoyage Professionnel intervient dans les communes le souhaitant suivant un planning pour l'entretien régulier des mairies, églises, salles des fêtes ainsi que les écoles.

Elles ont également réalisé d'autres projets tels que :

- Préparation de la salle de réception et des tables pour les vœux communaux à Marle et à Crécy-sur-Serre.
- Transformation ponctuelle d'une pièce en loge pour les artistes pour la saison culturelle.
- Préparation du pôt d'accueil lors du forum de l'insertion.



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Personnes ayant travaillées sur les deux chantiers : 36 personnes, dont 16 hommes et 20 femmes.
Sortie emploi CDI : 0 personnes
Sortie emploi CDD : 8 personnes
Sortie formation qualifiante : 6 personnes

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA CULTURE



Spectacle « Vent Debout » - Compagnie des Fourmis dans la Lanterne - Novembre 2018

RAPPEL

Le Pays de la Serre encourage et soutient une offre culturelle diversifiée. Dans cet esprit, la Communauté de communes du Pays de la Serre s'appuie sur les acteurs associatifs et propose une programmation culturelle intercommunale essentiellement en milieu scolaire. Cette démarche permet de développer des actions de découverte et de création artistique, grâce à la présence d'artistes auprès des enfants.

La prise de compétence en matière culturelle n'est pas récente, elle date de 1997. Les projets qui traduisent la politique communautaire se sont succédés avec leurs objectifs et finalités propres. Depuis 2003, le projet culturel intercommunal est largement orienté vers le milieu scolaire.

Saison culturelle : Les propositions de spectacles programmées en 2018 ont rassemblé 1523 enfants lors de 7 spectacles sur 23 représentations. La saison bénéficie du soutien pédagogique des services de l'Éducation Nationale.

Les BIP : Les Brigades d'Intervention Poétique viennent perturber agréablement le quotidien de la classe. Pendant 15 jours, un duo de comédiens fait irruption dans les classes pour interpréter un poème : 35 classes ont été visitées.

Formation des enseignants : La Communauté de communes dans le cadre de son partenariat avec les services de l'Éducation Nationale propose aux enseignants qui le souhaitent, des interventions d'artistes en lien avec la saison culturelle. Certains spectacles font l'objet d'ateliers spécifiques comme par exemple l'exploitation théâtrale, avec un intervenant extérieur pour une restitution finale dans les classes ou dans le parc archéologique de Marle.

Écoliers musiciens : Le projet d'accompagnement à l'éveil musical et au chant est proposé chaque année aux équipes pédagogiques qui ont envie de s'investir toute l'année sur une production. Les classes porteuses d'un projet sont accompagnées par un musicien intervenant en milieu scolaire.

La Communauté de communes dispose d'un parc instrumental (orchestre de cuivres) à disposition des écoles de son territoire, pour les enfants du CMI au CM2. L'apprentissage est basé sur la pratique collective orchestrale (sans utiliser de codage écrit : mimétisme, mémorisation). Les enfants découvrent différents styles musicaux pendant 2 années à raison d'une heure par semaine afin de se produire plusieurs fois dans l'année et de faire des rencontres avec d'autres formations orchestrales des départements limitrophes.

Le soutien à la lecture publique : Les actions en la matière sont menées en partenariat avec la Communauté de communes des Vallons d'Anizy. Le Pays de la Serre soutient financièrement la Fête du Livre et la semaine jeunesse. 26 classes du territoire ont reçu des artistes dans plusieurs classes des écoles de Crécy-sur-Serre, Chéry-lès-Pouilly, Marle, Pierrepont, Tavaux-et-Pontséricourt et Pouilly-sur-Serre.

Sport à l'école : De Mars à Juin 2018, 148 heures d'interventions ont été mises en place pour le projet « Sport en milieu rural » mené par le Comité départemental de l'Aisne. Ce dispositif a permis à 11 classes de Chéry-lès-Pouilly, Pouilly-sur-Serre et Couvron-et-Aumencourt de participer aux actions du projet. Une course d'orientation a été organisée le 3 juillet à Marle une rencontre interclasses.

La Communauté de communes participe aussi à la promotion des événements culturels du territoire, en publiant les différentes manifestations sur le Facebook communautaire. Elle subventionne également des associations telles que : La foulée Liesse-Marle, le Cerf-Vol'Aisne, la Souche Multi-Sports.



Pays
de la Serre
Communauté de Communes

SAISON
CULTURELLE
2018 / 2019

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Affiche pour les inscriptions de nouveaux élèves pour la saison 2018/2019

RAPPEL

L'École Intercommunale de Musique dispense un enseignement de qualité, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.

Répondant aux préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CE1, avec des cours de :

- Formation musicale
- Pratique instrumentale (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)
- Pratique collective (Chant chorale, Orchestre, Atelier d'accompagnement, Atelier d'improvisation et Ensemble de guitares)

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour l'année 2018, l'École de Musique a accueilli 114 élèves, dont 92 élèves instrumentistes, issus de 33 communes du territoire. **Un record, puisque c'est la première année depuis la création de l'école en 1997 que les communes sont autant représentées sur le territoire.**

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

Les enfants accueillis à l'École de Musique ont entre 3 et 10 ans pour 72 d'entre eux, 32 élèves sont âgés de 11 à 17 ans et une dizaine d'adultes suivent les cours proposés.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de **favoriser la pratique instrumentale** de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil départemental

et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie...).

Cette année fût marquée par différentes représentations sur le territoire !

L'École Intercommunale de Musique a proposé sept concerts en Été ainsi que deux représentations du conte musical « Icare » proposé par Vincent Francheteau, professeur de flûte et formation musicale. Ce conte musical a été élaboré par les élèves et enseignants de l'école de Pouilly-sur-Serre !

Toujours dans cette optique de création musicale, le 4 Juillet 2018 à Marle un concert a été organisé avec en invité, l'orchestre « Les Fleurs Noires » est venu pour sublimer la pièce créée par Andréa Marsili pour l'orchestre à vent de l'École de Musique.



02.

DES COMPÉTENCES
DES PRÉOCCUPATIONS
COMMUNICATION



Salle TIC à disposition des usagers à Crécy-sur-Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette...) et du numérique. Ils sont mis gratuitement à disposition du public. ➤

Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé de nombreuses structures, (accueil de loisirs, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, soutien aux associations...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes a souhaité mieux les faire partager par tous, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

Les objectifs sont multiples : informer sa population des réalisations communautaires, promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance chez ses habitants.

La communication est répartie sur deux axes majeures :

- **La communication institutionnelle** : l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le Pays de la Serre Magazine, le site internet www.pays-delaserre.fr ainsi que sa page Facebook communautaire avec 1400 abonnés.



- **La communication opérationnelle** : elle soutient les actions des services au sein de la Communauté de communes ainsi que pour les différentes associations si nécessaire. Son but est la valorisation des projets et l'information des populations cibles.

Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre, met à disposition de ses habitants, 10 salles informatiques dont 3 labélisées « Picardie En Ligne » à Marle, Couvron-et-Aumencourt et Crécy-sur-Serre avec un animateur mobile sur l'ensemble des salles.

Le responsable du pôle NTIC a un rôle d'accompagnement, de formation et de conseils auprès des utilisateurs. Son rôle étant de lutter contre la fracture numérique en milieu rural.

Pour les demandeurs d'emploi, l'animateur les guide dans la création de leur profil sur Pôle Emploi.fr. Ils pourront suivre une initiation au traitement de texte pour les aider à rédiger et présenter les lettres de motivation et le curriculum vitae.

Des créneaux horaires « accès libre » donnent un accès aux ordinateurs en toute autonomie mais l'animateur reste à disposition en cas de besoin. Tout au long de l'année, les habitants peuvent aussi suivre des initiations en bureautique et internet, approfondir leurs connaissances avec le carnet Initia'TIC.

La Communauté de communes s'est engagée depuis 2002, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie, dans un programme d'équipement de sites de formation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) appelé « Picardie en ligne ». L'objectif de ce programme est de se mobiliser pour lutter contre la fracture numérique. En fin d'année 2018, le Région Hauts-de-France a décidé de moderniser son dispositif et de l'amener vers des solutions plus abouties en terme de numérique avec des « Tiers Lieux du Numérique ».



La fréquentation pour l'année 2018 a été de 1435 entrées et 420 séances et 27 postes informatiques sont disponibles sur l'ensemble du territoire.



03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

**LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE**

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉFINITION

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.



Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. Les trente-cinq autres communes ainsi que les 3640 habitations principales non raccordées ou/et non raccordables sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC.
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

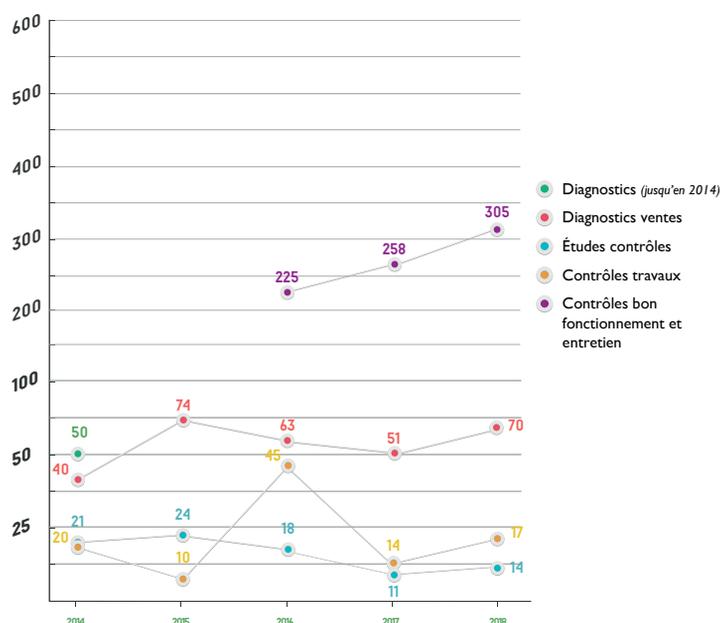
Au cours de l'année 2018, 17 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisées et contrôlées, soit 3 contrôles de plus qu'en 2017. Le nombre de contrôles de conception et d'implantation s'élève quant à lui à 14. Cette catégorie de contrôle est directement liée au nombre de permis de construire délivrés sur l'année 2018.

Depuis 2011 et l'entrée en vigueur du diagnostic obligatoire en cas de vente, le SPANC effectue cette mission de diagnostic supplémentaire. Sur l'année 2018, le service a contrôlé dans le cadre de cette mission **70 installations**, soit 19 contrôles supplémentaires par rapport à 2017.



Mise en place d'un assainissement non collectif

ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC



03.

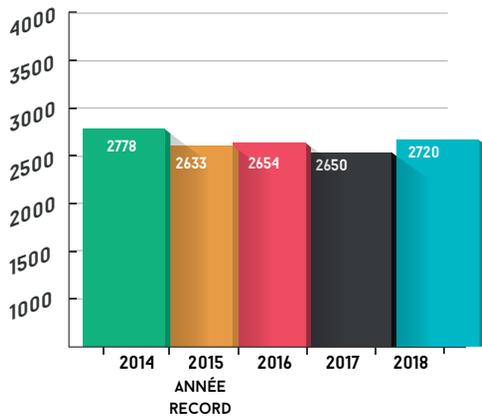
LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



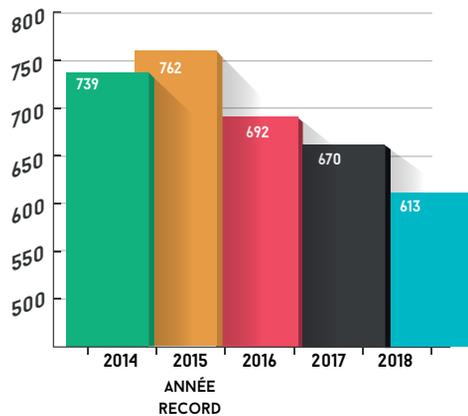
Le sac de recyclage

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

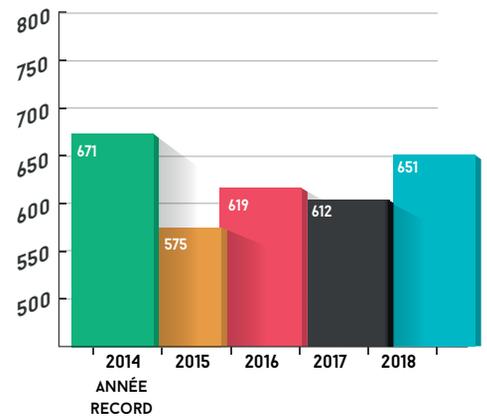
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES OMR DEPUIS 5 ANS



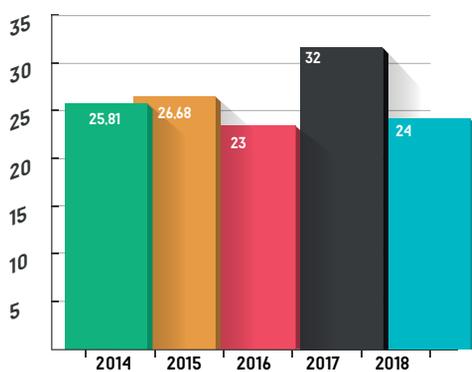
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DES DÉCHETS RECYCLABLES DEPUIS 5 ANS



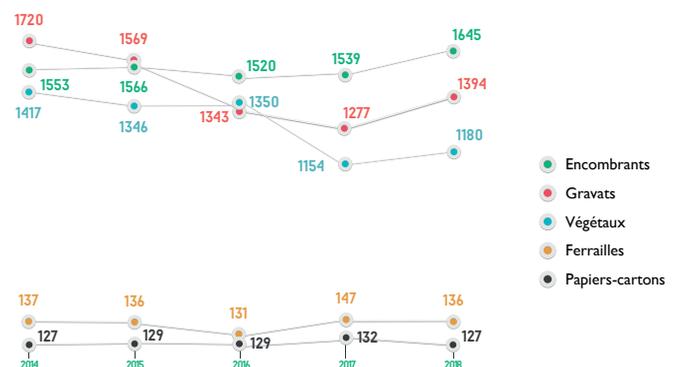
ÉVOLUTION DU TONNAGE
DU VERRE COLLECTÉ DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS DANGEREUX
DEPUIS 5 ANS



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHÈTERIES DEPUIS 5 ANS





04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

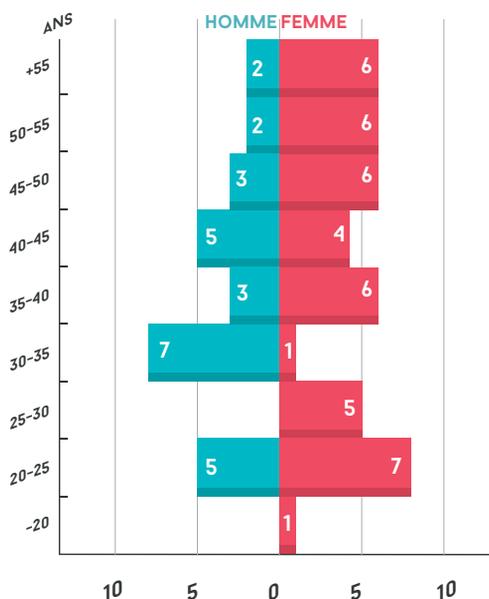
LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS



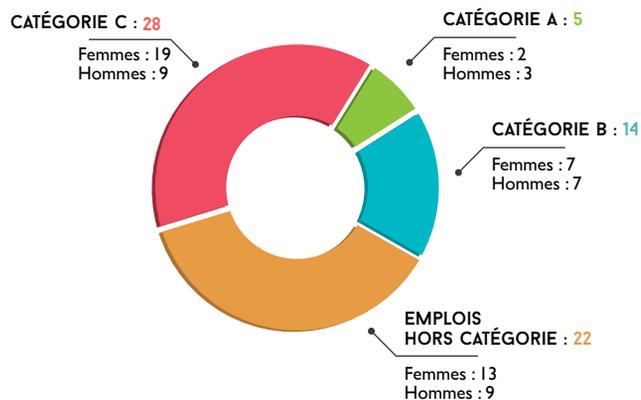
Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

EFFECTIFS DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



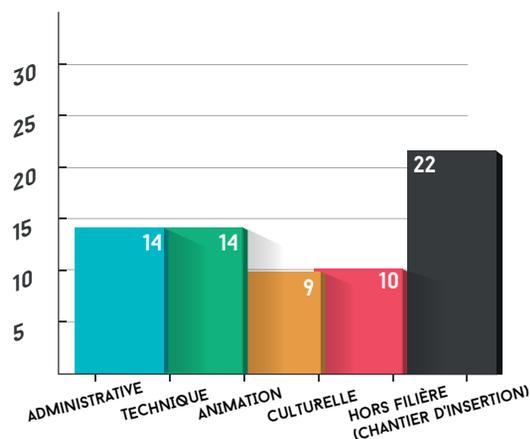
EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2018

- 69 postes en 2018
- 41 femmes
- 27 hommes
- + 50 animateurs saisonniers au cours de l'année, soit 29 femmes et 21 hommes.

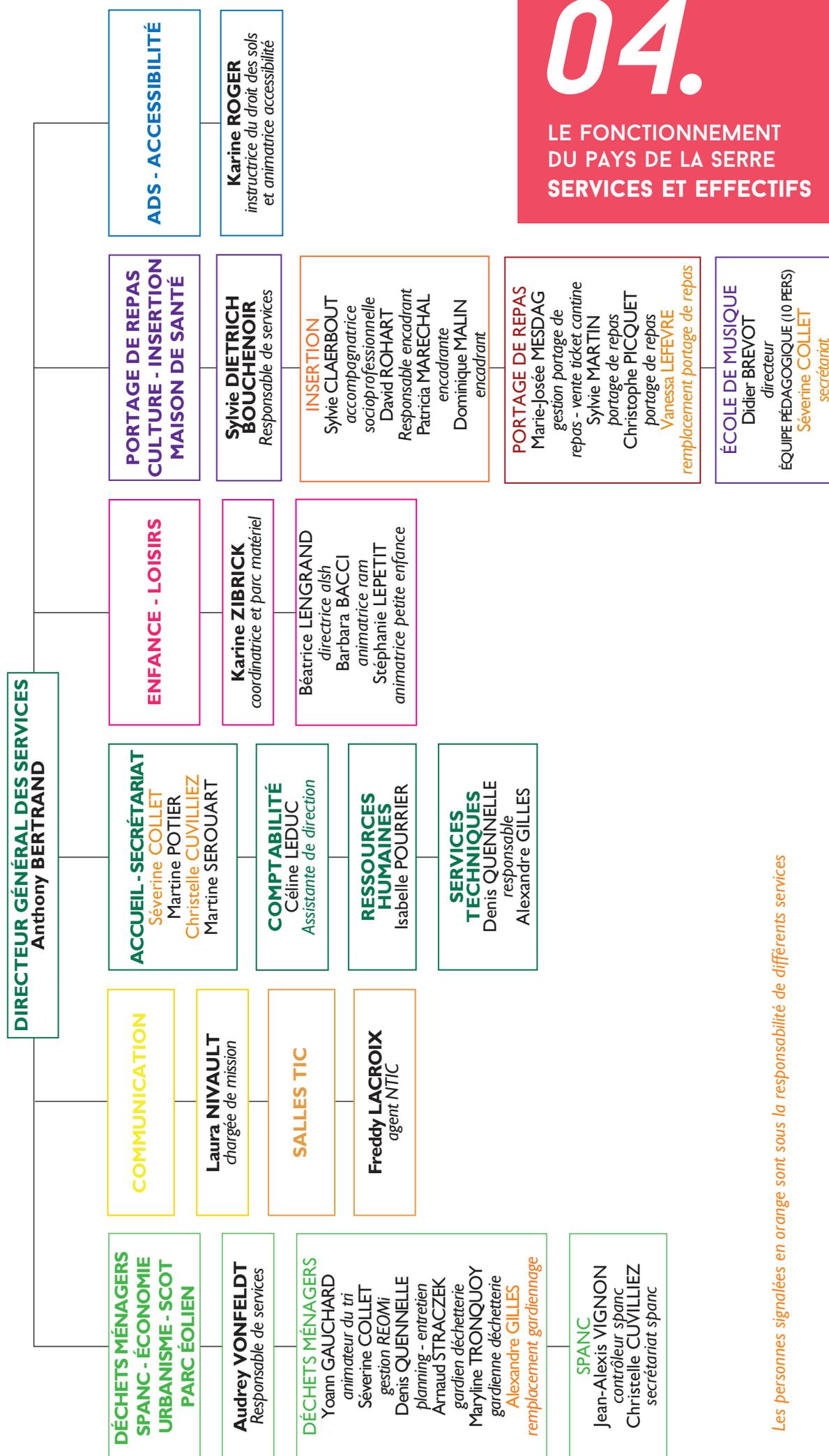
REPARTITION PAR STATUT

- Agents Titulaires : 29
- Agents en CDD : 17
- Agent en CDI : 1
- Salariés en Contrat d'Insertion : 22

RÉPARTITION PAR FILIÈRE



ORGANIGRAMME DES SERVICES



04.

LE FONCTIONNEMENT
DU PAYS DE LA SERRE
SERVICES ET EFFECTIFS

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES RECETTES

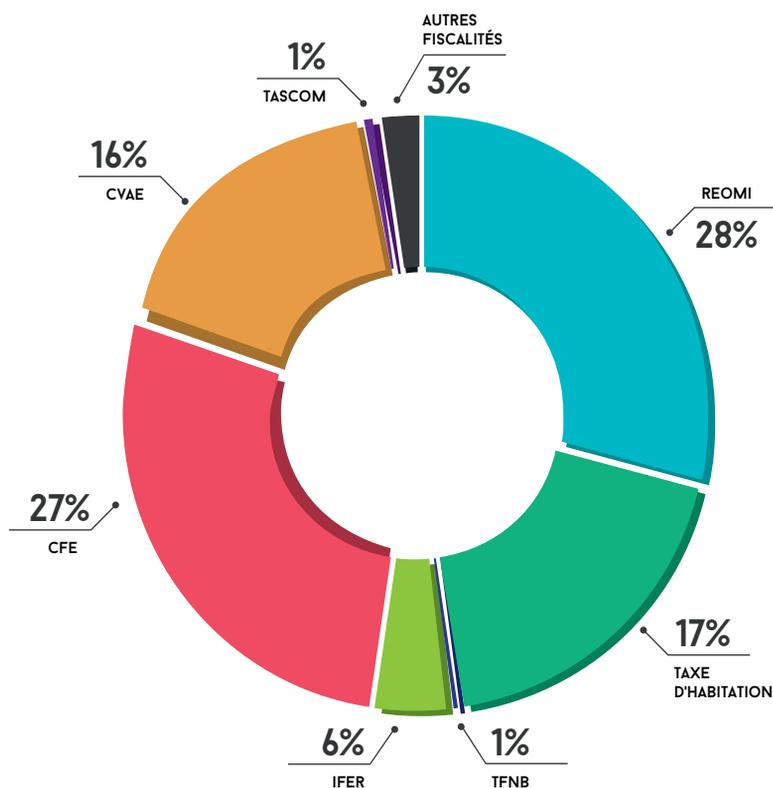
RÉSUMÉ

Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 7 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2018 sont de 7.374.961,68€ et les recettes réelles d'investissement à 1.177.835,67€.

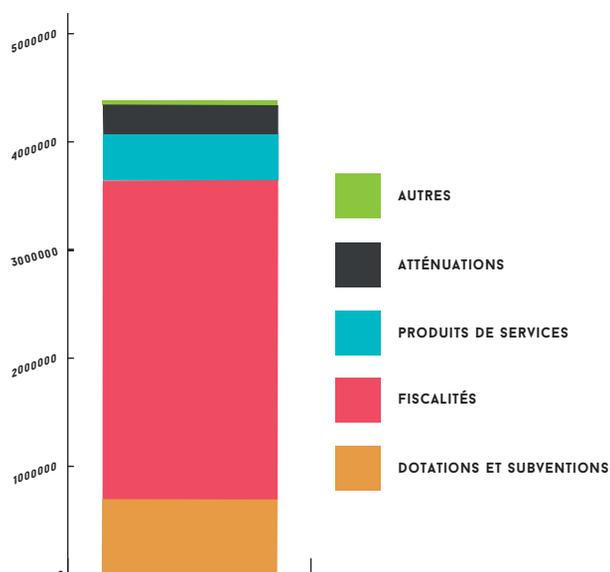


Le territoire de la Communauté de communes a bénéficié du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les moins défavorisées. 282.463€ (c/ 246.401€ en 2017) ont ainsi été alloués au territoire et répartis à hauteur de 92.940€ (c/ 93.473€ en 2017) à la Communauté de communes et 189.523€ (c/ 152.928€ en 2017) aux communes.

PRODUITS « FISCAUX » PERÇUS



LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN €



LEXIQUE

- REOMI : REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE
- CVAE : COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
- CFE : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
- IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU
- TASCOM : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES
- TFNB : TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES

LES DÉPENSES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

RÉSUMÉ

Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 7.3 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.

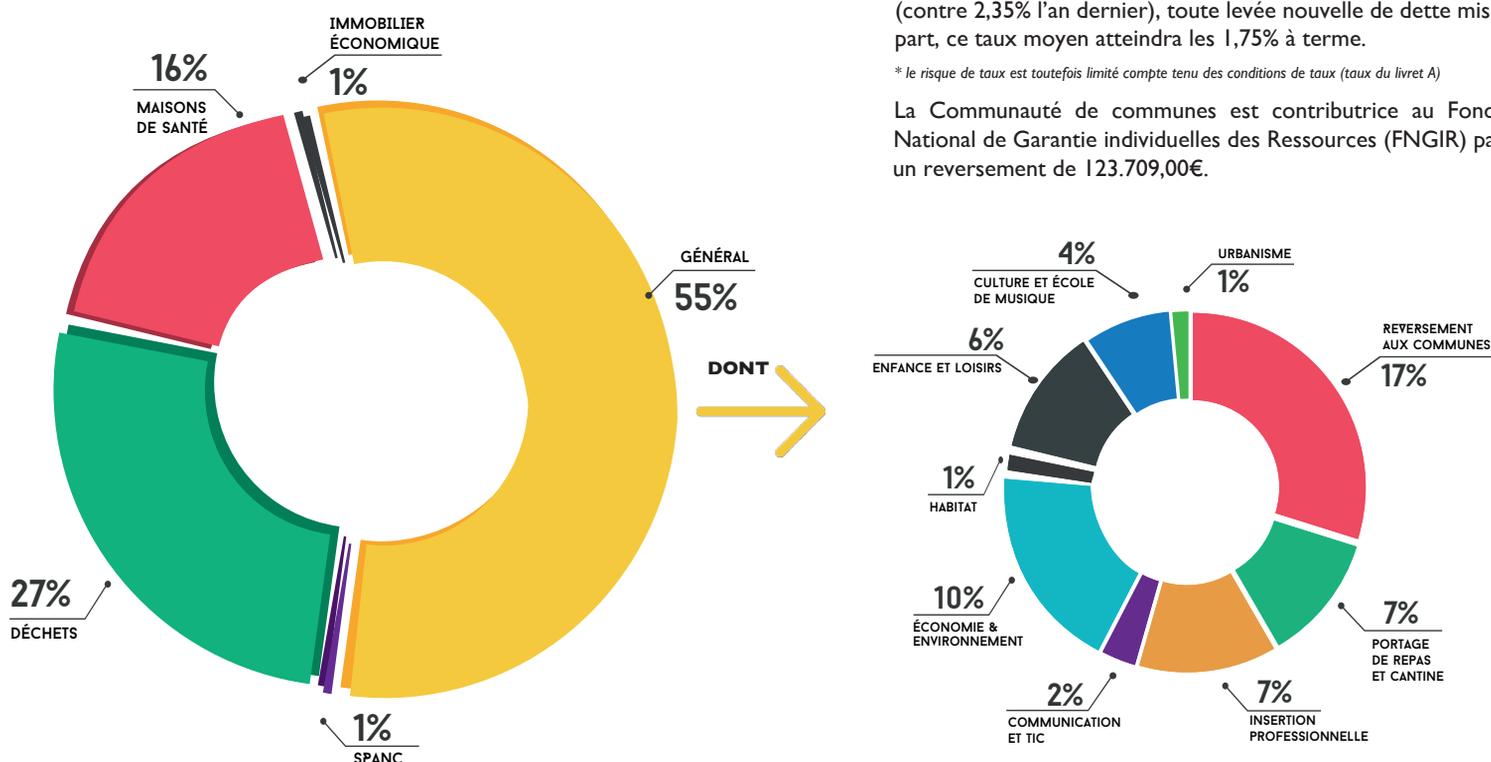
Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2017	CRD au 31/12/2018	Fixe / Variable	Taux	Début	Fin
Budget général	CIL	8.290,18€	7.140,93€	Fixe	1,00%	2000	2024
Budget général	BEI (via CE)	97.479,67€	83.115,22€	Fixe	4,82%	2009	2023
Budget déchets	CE	110.890,90€	100.500,05€	Fixe	4,14%	2011	2026
Budget déchets	CRCA	78.855,72€	73.023,81€	Fixe	3,99%	2013	2028
Budget MSP	CDC	927.626,22€	885.470,28€	Variable (Liv. A +1)	1,75%	2014	2037
TOTAL		1.223.142,69€	1.149.250,29€				

Au niveau consolidé, au 31 décembre en 2018, 77,05% de la dette communautaire est à taux variable*, contre une dette 100% à taux fixe au 31 décembre 2015. Le désendettement de la Communauté de communes s'est poursuivi à un rythme de 73.881,02€ en 2018. Le taux moyen de la dette communautaire a structurellement continué à baisser pour atteindre 2,32% (contre 2,35% l'an dernier), toute levée nouvelle de dette mis à part, ce taux moyen atteindra les 1,75% à terme.

* le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)

La Communauté de communes est contributrice au Fonds National de Garantie individuelles des Ressources (FNGIR) par un reversement de 123.709,00€.

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR BUDGET



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécly-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	- 269 270,08€	0€	169 128,27€	- 100 141,81€
Fonctionnement	3 062 726,58€	269 270,08€	218 857,30€	3 012 313,67€
Totaux	2 793 456,50€	269 270,08€	387 985,57€	2 912 171,86€

MSP	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	- 802 090,74€	0€	220 856,19€	- 581 234,55€
Fonctionnement	212 846,94€	212 846,94€	266 325,70€	266 325,70€
Totaux	589 243,80€	212 846,94€	487 181,89€	- 314 908,85€

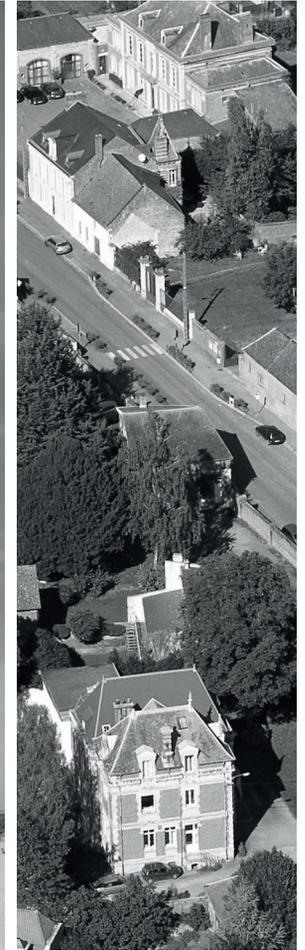
IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	- 3 291,54€	0€	6 741,13€	3 449,59€
Fonctionnement	63 668,11€	3 291,54€	7 647,25€	68 023,82€
Totaux	60 376,57€	3 291,54€	14 388,38€	71 473,41€

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	- 9 367,77€	0€	- 8 500,00€	- 17 867,77€
Fonctionnement	18 162,31€	9 367,77€	22 088,07€	30 882,61€
Totaux	8 794,54€	9 367,77€	13 588,07€	13 014,84€

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	0€	0€	0€	0€
Fonctionnement	258 363,47€	0€	50 000€	308 363,47€
Totaux	258 363,47€	0€	50 000€	308 363,47€

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	4 327,69€	0€	1 585,74€	5 913,43€
Fonctionnement	578 999,12€	0€	- 13 466,74€	565 532,38€
Totaux	583 326,81€	0€	- 11 881,00€	571 445,81€

SPANC	RÉSULTAT À LA CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2018
Investissement	0€	0€	0€	0€
Fonctionnement	- 316,71€	0€	5 387,92€	5 071,21€
Totaux	- 316,71€	0€	5 387,92€	5 071,21€



Pays
de la Serre
Communauté de Communes

1 rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
@ : contact@paysdelaserre.fr